

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 novembre 2012, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, MOULINOUX Laurent, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absent excusé : POYET Pierre pouvoir à FRADIN François,

Absents : DEHE CASTERA Anne, GITENAY Pierre

1. Présentation du projet d'aménagement des vestiaires par l'A.S.Ferrières

Le maire rappelle le courrier du Président de l'A.S.Ferrières examiné lors de la dernière séance du conseil municipal et relatif aux nouvelles normes auxquelles doivent répondre notamment les vestiaires affectés aux joueurs et arbitres des compétitions officielles de football. Il avait été alors convenu que le club vienne exposer, lors de la prochaine réunion du conseil municipal, le ou les projets d'évolution sur lesquels il s'était penché et les aides externes qu'il escomptait.

Le maire donne la parole aux dirigeants de l'association présents dans la salle afin qu'ils exposent aux membres du conseil municipal le projet. Ils présentent les nouvelles normes adoptées par leurs instances, normes nécessaires pour un classement en niveau 5, classement obligatoire pour évoluer en championnat Elite.

A savoir :

- 2 vestiaires joueurs d'une surface minimum de 20 M2 (25 M2 recommandés) hors sanitaires, équipés chacun en accès direct d'une salle de douche (6 pommes) et d'un lavabo avec eau chaude et eau froide.
- 1 vestiaire arbitre d'une surface minimum de 8 M2 hors sanitaires équipés en accès direct d'une douche et d'un lavabo avec eau chaude et eau froide.
- Les sanitaires (WC) peuvent être communs aux joueurs et officiels et donner sur l'extérieur, mais différents de ceux réservés au public.
- L'aire de jeu devra être équipée de 2 abris touche joueurs d'une longueur de 2,50m et d'un abri pour officiels d'une longueur de 1,50m. Les dimensions actuelles de l'aire de jeu (100m x 60m), équipée d'une main courante périphérique, permettent un classement en niveau 5.
- Les dirigeants du club précisent par ailleurs que pour maintenir le classement en niveau 5 du stade, ces aménagements devront être achevés pour le 15 juin 2014.

Pour ce qui concerne les vestiaires, l'association a pour l'instant envisagé deux options :

- soit une construction nouvelle dans le prolongement de la salle JB RIBOULET
- soit un agrandissement des vestiaires existants.

Une estimation précise du coût de ces aménagements et des aides qui pourraient être obtenues pour leurs réalisations s'avère désormais nécessaire avant de pousser plus avant le projet. Les dirigeants du club sollicitent donc dans un premier temps une rencontre sur place avec les membres de la commission en charge des bâtiments communaux. Cette réunion est fixée au vendredi 16 novembre 2012 à 16h30 au stade.

En marge de la présentation du projet, les dirigeants du club ont mis à profit cette réunion pour exposer au conseil municipal le problème posé par une arrivée d'eau récurrente sur l'aire de jeu (côté camping). Le maire indique qu'à cet endroit effectivement l'eau remonte en surface de manière naturelle et qu'il n'a pas de solution pour résoudre ce problème. Il est également signalé qu'un des projecteurs qui éclaire l'aire de jeux ne serait plus en puissance. Un contrôle de ce dernier s'avère donc nécessaire.

2. Opérations comptables

Décisions modificatives :

Le maire expose au conseil municipal qu'à la demande du Trésor Public, il y a lieu de procéder à différents ajustements ou rectifications d'écritures. Ainsi :

- le FNGIR passe d'un montant de 33 666€ à 33 941€
- des crédits supplémentaires sont inscrits pour le remboursement des intérêts d'emprunt de la première annuité de la station d'épuration pour un montant de 745€
- un ajustement de crédit d'un montant de 508€ sur le budget du CCAS est nécessaire pour l'opération de téléassistance.

Le maire informe également le conseil municipal qu'il y a lieu de prononcer l'admission en non-valeur de pièces pour un montant total de 94,94€.

Ligne de trésorerie :

Le maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie en attendant le versement d'une subvention d'un montant de 90 000€ allouée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de la station d'épuration. Le maire a consulté deux organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000€ pour une durée de 12 mois. Le Crédit Agricole propose ce prêt à un taux de 2,44% et 0,35% sur la partie non utilisée ; la Caisse d'Epargne à un taux de 2,08% et 0,25% sur la partie non utilisée. Le conseil municipal retient la proposition présentée par la Caisse d'Epargne.

3. Projet 2013

Le maire propose la réalisation d'une première tranche de travaux d'aménagement pour la viabilisation du lotissement communal. Les travaux de cette première tranche ferme sont estimés par le Cabinet Yves TRICHARD, géomètre expert pour un montant de 215 285,15€ HT. Le Maire informe le conseil municipal du lancement de l'appel d'offre pour cette première tranche. Il est par ailleurs autorisé par le conseil municipal à solliciter toutes les subventions qui pourraient être attribuées à la commune pour ce projet.

4. Recrutement d'une personne en contrat d'insertion

Le maire expose qu'à sa demande le contrat d'insertion de M. Jeremy LECLERC a été rompu à la date du 31 octobre et qu'il convient donc de prévoir son remplacement. Le maire précise qu'il a procédé sans attendre au dépôt d'une offre d'emploi auprès de Pôle Emploi pour recruter une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. La mairie a reçu à ce jour trois candidatures. La commission en charge du personnel communal se réunira le vendredi 23 novembre à 19h pour examiner les candidatures retenues.

5. Examen des demandes formulées en Conseil d'Ecole

Le maire fait part des divers aménagements sollicités par les enseignants dans le cadre de la dernière réunion du conseil d'école. Il précise que ces travaux ont été en grande partie réalisés par les employés municipaux pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

La demande de supprimer une cloison dans la salle de repos des petits a été réitérée. Le conseil municipal maintient sa décision initiale de ne pas donner suite à cette demande au motif que le logement de fonction dans lequel elle se trouve n'est pas désaffecté.

6. Affaires diverses

- RRE (réseau rural d'éducation)

Le maire fait part au conseil de la demande de Madame CHARRET, coordonnatrice du réseau rural d'éducation de la Montagne Bourbonnaise qui sollicite le versement d'une subvention de 3€ par enfant pour mettre en place différentes actions. Dans son courrier Madame CHARRET stipule que le conseil de réseau a décidé de demander à chaque mairie de payer pour les enfants de sa commune et ce quelle que soit l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Pour Ferrières 37 enfants sont scolarisés sur le RRE dont 7 au Mayet de Montagne. Après examen de la demande, le conseil municipal décide d'acquiescer cette participation uniquement pour les enfants scolarisés à Ferrières.

- indemnité régisseur camping

Les recettes du camping pour la saison 2012 s'élèvent à 3444,16€. Réglementairement les indemnités du régisseur s'élèvent au tiers de cette somme soit 1148,05€. Le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement de ces indemnités.

- liste des chemins au PDIPR

Le maire informe le conseil municipal que la Fédération Française de Randonnée Pédestre, en collaboration avec le Conseil Général de l'Allier, met à jour le tracé du GR 3 afin d'améliorer sa qualité et d'assurer sa pérennité. Le maire présente aux membres du conseil municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux. Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le conseil municipal outre son avis favorable au maintien de l'inscription des chemins précédemment conservés sollicite également l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux suivants : chemin de Laprugne au Mayet de Montagne, chemin de Fradin, chemin de la Croix Montfaraud et au Point du Jour.

- station pleine nature

Le maire remet à titre d'information aux membres du conseil municipal la synthèse de la présentation du dispositif « Station pleine nature » portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise. Ce dispositif lancé par le Conseil Régional d'Auvergne a pour principal objet d'aider les territoires à développer le tourisme. Le maire invite les élus qui le peuvent à s'inscrire dans les ateliers thématiques, destinés à tracer ultérieurement un programme d'actions.

- achat d'un vidéo projecteur

François FRADIN soumet au conseil municipal un devis de la société Joly Informatique pour l'acquisition d'un vidéo projecteur de marque Epson EB X11. Cette proposition s'élève à la somme de 502,32€ TTC. Le conseil municipal accepte le devis présenté par la société Joly Informatique.

- caserne des pompiers

Le maire informe les membres du conseil que la porte de la caserne des pompiers ne fonctionne plus depuis le 25 mai 2012. Il justifie par ce dysfonctionnement le stationnement provisoire de l'un des deux véhicules utilisés par les pompiers dans le local technique de la commune. Après une visite sur les lieux avec les responsables du SDIS 03, il s'avère que des travaux seraient nécessaires pour consolider le mur avant la pose d'une nouvelle porte. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux à la seule condition que le SDIS 03 s'engage pour sa part à maintenir le camion CCFF dans le contingentement du CPI de Ferrières.

- cérémonie des vœux et attribution des récompenses pour le fleurissement

Le conseil municipal retient la date du vendredi 18 janvier 2013 à 19h pour organiser cette cérémonie.

- réunion départementale des AAPPMA

La société de pêche « La Gaule Montagnarde » va accueillir le samedi 8 décembre 2012 une réunion départementale des AAPPMA. A cette occasion l'association demande à la commune d'organiser un vin d'honneur pour les participants. Le conseil municipal donne son accord pour cette demande.

- fête de la musique en Montagne Bourbonnaise

Le maire informe le conseil municipal que lors du récent forum des associations il a été émis l'idée d'organiser une fête de la musique en Montagne Bourbonnaise. Pour mener à bien ce projet, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise a l'ambition de réunir toutes les personnes du territoire liées au monde musical. Une réunion se tiendra le jeudi 22 novembre 2012 à 18h30 dans les locaux de la communauté de communes.

- dangerosité des virages du bois de Chappes

Suite à son intervention auprès de la DDT, le maire donne lecture d'un récent courrier par lequel le Conseil Général l'informe des résultats de l'analyse conduite par ses services à la suite des accidents des 7 et 13 juillet 2012 dans le bois de Chappes, sur la route départementale 49 entre le Mayet de Montagne et Ferrières sur Sichon. A l'issue de cette phase d'étude le Conseil Général a décidé de renforcer la signalisation aux abords du virage concerné. Par ailleurs, lors des futurs travaux de réfection de la couche de roulement de la RD 49, un reprofilage de ce virage sera également envisagé.

- station d'épuration

A la demande de plusieurs riverains, Caroline RIAUX demande à ce que la commune étudie la possibilité de paysager les abords de la nouvelle station d'épuration afin de mieux l'intégrer dans le paysage.

- blason de la commune

La commune a été destinataire de quelques projets émanant d'un héraldiste avec qui elle est en contact depuis quelques mois. François FRADIN propose de ne pas donner suite à ces propositions qui ne répondent pas aux exigences fixées par la commission en charge de la communication.

La séance est levée à 10h15 min

Compte-rendu vu par le Maire

Le Rédacteur : François FRADIN

Affichage le 19 novembre 2012